

ATHLE NORDIK TRAIL EN PROVINOIS



DOSSIER D'INSCRIPTION 2024/2025

A CONSERVER

INFOS LICENCES 2024/2025

La saison 2024/2025 va du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

LICENCES & TARIFS

NOUVELLE ADHESION	
<i>Licence Compétition Hommes 2024-2025 + Maillot Manches Courtes</i>	169€
<i>Licence Compétition Hommes 2024-2025 + Débardeur Homme</i>	159€
<i>Licence Compétition Femmes 2024-2025 + Maillot Manches Courtes</i>	159€
<i>Licence Compétition Femmes 2024-2025 + Débardeur</i>	149€
RENOUVELLEMENT DE LICENCE	
<i>Licence Compétition Hommes 2024-2025 Renouvellement</i>	126€
<i>Licence Compétition Femmes 2024-2025 Renouvellement</i>	117€

LA COTISATION COUVRE :

La licence

L'accès au stade, vestiaires du stade Démostène Bobe aux créneaux réservés par le club

La couverture d'assurance fédérale

Pour les athlètes qualifiés et participant aux Championnats (départementaux, régionaux, nationaux) 10km, semi-marathon, marathon, 100km, trail, cross-country, course en montagne, marche nordique), le dossard est pris en charge pour chaque épreuve, une somme annuelle est fixée par le Comité Directeur.

Les plans d'entraînements.

TARIF DEGRESSIF

10% sur la deuxième licence. Cette réduction concerne les personnes d'un même ménage (conjoint, parents + enfants à charge, frères et soeurs à charge des parents) pour la saison.

10% sur le renouvellement de la licence à partir de la deuxième saison.

Le paiement en plusieurs fois : Signaler votre souhait à la trésorière en déposant votre dossier. Joindre à ce dossier le montant total de la cotisation au moyen de plusieurs chèques en indiquant pour chaque, la date de tirage souhaitée.

Virement à partir du RIB Ci-joint

A CONSERVER

Crédit Mutuel RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	06108	00020232701	48	EUR	CCM DU PROVINOIS

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1027 8061 0800 0202 3270 148	CMCIFR2A

Domiciliation
CCM DU PROVINOIS
3 PLACE SAINT AYOUL
77160 PROVINS

☎ 01 64 08 90 23

Titulaire du compte (Account Owner)
ATHLE NORDIK TRAIL EN PROVINOIS
6 RUE DU CHENE
77171 MELZ SUR SEINE

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

LICENCES & PPS

Pour les adhérents majeurs licenciés à la FFA, le certificat médical est remplacé par le Parcours Personnel de Santé (PPS) accessible sur votre espace licencié (code d'accès reçu par mail en provenance de e-licence). Pour la première licence votre fiche de renseignements sera saisie dans le SI-FFA par le secrétariat et vous recevrez un mail pour valider votre PPS sur votre espace licencié de la FFA.

LES COULEURS DU CLUB

Le maillot de compétition de L'ATHLE NORDIK TRAIL EN PROVINOIS est obligatoire sur les championnats départementaux, régionaux, interrégionaux et nationaux. Soyez fiers également de porter les couleurs du club sur toutes les compétitions auxquelles vous participez tout au long de la saison.

Le club a créé une Boutique avec différents produits techniques
Plus d'infos sur le site du club :<https://athle-nordik-trail-provinois.fr/boutique-3/>

BENEVOLAT

L'ATHLE NORDIK TRAIL EN PROVINOIS est une association loi 1901 dirigée par des bénévoles. En adhérant à L'ATHLE NORDIK TRAIL EN PROVINOIS vous avez la possibilité de participer à la vie du club, en apportant votre aide sur une ou plusieurs des nombreuses compétitions et événements que nous organisons, Vous avez également la possibilité de vous former au sein du club sur des postes de jurys, d'encadrants (les formations sont prises en charge par le club à 50%). Merci d'avance de contribuer à la vie et au rayonnement du club !

A CONSERVER

AFFILIATION

Le club à mis en place différents liens d'affiliation avec des partenaires web. INTERSPORT, I-RUN, & DIRECT RUNNING. Les bannières sont mises en places sur les différents sites du club.

- <https://athle-nordik-trail-provinois.fr/>

<https://lacrapahute.fr/>

<https://lavimpelloise.fr/>

En cliquant sur les bannières depuis les site le club sera rétribué sur vos commandes. Une bonne façon d'agrémenter les recettes du club !

SOUTIENS TON CLUB



La crise COVID a impacté lourdement les associations et les clubs sportifs. La Fondation du Sport Français, le CNOSF et le CPSF lancent l'opération « Soutiens Ton Club », une plateforme solidaire de dons au bénéfice des clubs sportifs.

L'ATHLE NORDIK TRAIL EN PROVINOIS a rejoint cette plateforme qui permet à toute personne ou structure de verser un don solidaire de soutien, déductible d'impôts. (Pour les particuliers, la déduction fiscale est de 66% selon les articles 200, 238 bis et 978 du Code Général des Impôts)

Le don minimum est de 50€. 5% de la somme versée en don est utilisée en frais de gestion de l'opération. 95% des dons versés reviennent ainsi à L'ATHLE NORDIK TRAIL EN PROVINOIS.

Adhérer à une association c'est s'inscrire dans son projet club, mais aussi participer à son quotidien. Si vous connaissez un partenaire qui serait intéressé pour soutenir le club, transmettez-lui le lien suivant : www.soutienstonclub.fr

LUTTE ANTI-DOPAGE

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Dans le cadre de la lutte contre le dopage des contrôles peuvent être effectués à tout moment.

Ils concernent tous les athlètes quel que soit leur niveau ou leur catégorie d'âge (même les plus jeunes sont concernés). Ils peuvent être effectués au cours d'une compétition ou à l'entraînement.

IMPORTANT

Signalez bien à votre médecin que vous faites du sport en compétition. Il possède la liste des produits interdits. S'il est obligé de vous prescrire l'un d'entre eux ou si votre état nécessite un traitement régulier, cela doit être soumis à autorisation ou faire l'objet d'une déclaration d'usage à des fins thérapeutiques auprès de l'AFLD (Agence Française de la Lutte contre le Dopage).

aLa prise de Ventoline n'est plus soumise à autorisation ou déclaration d'usage à des fins thérapeutiques auprès de l'AFLD, une prescription médicale reste cependant nécessaire dans le cadre de votre pratique sportive.

ATTENTION À L'AUTOMÉDICATION. En cas du moindre doute, demandez l'avis d'un médecin.

Un athlète contrôlé positif peut encourir jusqu'à quatre ans de suspension.

aVous pouvez consulter la liste des produits interdits au secrétariat du club et sur les sites internet : du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (www.santesport.gouv.fr) - ou de l'Agence Française de la Lutte contre le Dopage (www.aflld.fr).

A RETOURNER

PARTIE ADMINISTRATIVE

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénom : _____ Sexe : _____

Nationalité : _____

Date de naissance : _____

Pays de naissance: _____

Ville et code postal de naissance: _____

Adresse : Ville : _____ Code postal : _____

Communauté de communes du Provinois : OUI NON

Téléphone : _____

Email en MAJUSCULE : _____

Profession: _____

MA LICENCE

DEJA LICENCIE FFA AUPARAVANT : OUI NON

RENOUVELLEMENT 1^{ère} LICENCE AU CLUB

LICENCE ATHLE COMPETITION :

